

Martinique
☎ 05.96.70.04.67

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guadeloupe
☎ 06.90.12.80.93

- ♦ Réunion de Marie Reine des Cœurs :
☞ Vendredi 7 octobre
☞ Vendredi 4 novembre
- ♦ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).
☞ Tous les mardis
- ♦ Conférence (de 7h30 à 8h30 à la chapelle).
☞ Samedi 15 octobre
- ♦ Fête des 25 ans du Prieuré :
☞ Dimanche 30 octobre

Guyane
☎ 05.96.70.04.67

- ♦ A Cayenne : Chapelle Saint Joseph (14, rue Saint Joseph, Cité N'Zila)
☞ Mardi 1er novembre (Toussaint) à 10 h.
☞ Mercredi 2 novembre (Jour des morts) à 10 h.
- ♦ A Kourou :
☞ Lundi 31 octobre à 17 h.

- ♦ Conférence à 18h45 à la chapelle.
☞ Vendredi 21 octobre
- ♦ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs à 17h30 à la chapelle.
☞ Vendredi 7 octobre
- ♦ Fête des 25 ans du Prieuré :
☞ Dimanche 23 octobre 9 h 00 grand-Messe
12 h 00 Repas à la Rivière

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique

☎ 05.96.70.04.67
Chapelle N. D. de la Délivrande
64, rue Moreau-de-Jonnès
97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ♦ **Dimanche** : 7h00 (messe basse) 9h00 (messe chantée)
- ♦ **En semaine** : 6h30
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions et permanence** : tous les jours de 7h30 à 10h30
- ♦ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45 mercredi de 14h30 à 16h30 (au prieuré)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ **Messe et confessions** : selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93
Chapelle N. D. de Guadeloupe
5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche** à 7h00 (messe basse) et 9h00 (messe chantée)
- ♦ **En semaine** : lundi à 6h30 vendredi à 18h00 samedi à 18h00
- ♦ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ♦ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ♦ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00

N° 139



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Octobre
2011

Le mot de notre fondateur

J'ai pu voir ces villages de païens devenus chrétiens se transformer [...] conscients de la nécessité d'accomplir leur devoir, malgré les épreuves, malgré les sacrifices, de tenir leurs engagements et en particulier les engagements du mariage. Et alors, le village se transformait peu à peu sous l'influence de la grâce, sous l'influence de la grâce du Saint Sacrifice de la Messe, et tous ces villages voulaient avoir leur chapelle, tous ces villages voulaient avoir la visite du Père. La visite du missionnaire ! Elle était attendue avec impatience pour pouvoir assister à la Sainte Messe, pouvoir se confesser et communier ensuite.

Séminaire du 23 septembre 1979

Pourquoi pas vous ?

Nous voici repartis pour une nouvelle année de travail, d'efforts, de peines mais aussi de consolations. Le Bon Dieu alterne avec un savant dosage qui nous échappe, les joies et les croix.

C'est l'occasion de mieux connaître le fonctionnement de notre paroisse. Du Prieuré, qui abrite les Pères et le Frère, dépendent les trois paroisses de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre et de Guyane. Or chaque paroisse est un peu comme une famille. Une famille apparentée à une famille bien plus grande qui est l'Église. Or pour qu'une famille soit vivante, épanouie, il faut que chaque membre participe à cette vie familiale. En effet, on voit mal comment on peut parler de vie familiale dans une maison où le père serait toujours absent, la mère cloîtrée dans sa chambre, les enfants emmurés dans



les leurs ; où il n'y aurait aucun repas pris ensemble, aucune activité commune, pas de prière avec tous ; bref, très peu de contacts entre eux. Il en est de même pour la paroisse. Sa vie se révèle principalement le dimanche aux messes, c'est vrai. Mais si c'est le seul instant d'union, de participation des fidèles à cette paroisse, il faut bien reconnaître que ça n'en fait pas une paroisse épanouie. On aurait une paroisse plus morte que vivante. Il y a donc d'autres manières, nombreuses, de développer cette vie paroissiale. Mais pour les détailler, il faut d'abord savoir précisément ce qu'est la paroisse, et surtout pourquoi elle existe.

Or quel but poursuit la paroisse, si ce n'est de transmettre Notre-Seigneur aux âmes ? Le transmettre Lui-même dans la Sainte Eucharistie, transmettre sa grâce dans les sacrements, transmettre sa Vérité dans l'enseignement de la doctrine et le rappel de sa Loi.

Donc plus nous recevons Notre-Seigneur par le moyen de la paroisse, plus nous la faisons vivre, et mieux en-



core : plus nous aidons à transmettre Notre-Seigneur, plus nous contribuons à la vitalité paroissiale.

Ne nous faisons pas d'illusions. Tout le bien qui se fait dans notre paroisse ne se fait pas tout seul. Certes, ce sont des milliers et des milliers de communions, des centaines et des centaines de bonnes confessions, de bénédictions, de conseils, d'encouragements chaque année. Mais tout cela n'est possible que parce que le prêtre est là et qu'il est secondé dans son apostolat. Seul, il peut encore faire un certain bien, mais les contingences matérielles qui l'accablent l'empêchent d'en faire davantage. Il a donc besoin d'aide. Et plus cette aide sera importante, plus l'action du prêtre grandira, c'est à dire plus Notre-



tuelle. Le 27 décembre, Jésus lui apparaît et lui dit : « Mon divin Cœur est si passionné d'amour pour les hommes, et pour toi en particulier, que, ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes

de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen. » « Après quoi, dit-elle, il me demanda mon cœur et le mit dans le sien adorable, dans lequel il me le fit voir comme un petit atome qui se consumait dans cette ardente fournaise. » Désormais, et jusqu'à la fin de sa vie, elle endurera une douleur violente du côté gauche, et qu'une saignée seule pourra diminuer. Jésus lui envoya le bienheureux Claude de la Colombière pour affermir sa confiance.

Notre Seigneur lui enseigna la pratique de la Communion réparatrice du premier vendredi du mois, et celle de l'Heure sainte.

Un jour de l'octave du Saint Sacrement (juin 1675) qu'elle était devant le Saint Sacrement, Notre-Seigneur lui découvrit son divin Cœur en lui disant :

« Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ; et pour recon-

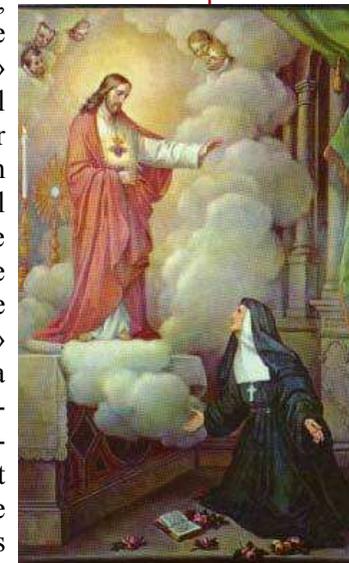
naissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude, par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais

ce qui m'est encore le plus sensible est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi. » Puis il lui demanda l'institution de la fête du Sacré-Cœur « pour faire une réparation d'honneur ».

Les maladies fréquentes et si longues avaient exténué Marguerite-Marie, et à l'âge de quarante-trois ans, elle était déjà tout infirme : « Je ne vivrai plus guère, dit-elle en 1690, car je ne souffre plus. » Le 8 octobre, elle fut prise d'une fièvre très légère. Comme la solitude de la retraite devait commencer le lendemain,

la Sœur infirmière lui demanda si malgré tout elle pensait entrer en solitude le jour suivant : « Oui, répondit-elle, mais ce sera dans la grande solitude. »

Le lendemain, en effet, tandis que le prêtre lui donnait l'Extrême-Onction, la bien-aimée du Cœur de Jésus expira doucement, en murmurant le nom de Jésus. La canonisation solennelle eut lieu le 13 mai 1920, en la fête de l'Ascension. ♦



**SAINTE
MARGUERITE-
MARIE
Vierge
Fête le 17 octobre**

LE SAINT DU MOIS

Marguerite Alacoque naquit le 22 juillet 1647 près de Mâcon. L'horreur de toute faute et l'attrait inconscient de la pureté de l'âme ne tardèrent pas à transparaître dans cette petite fille, enfant prédestinée, et plus tard elle écrira de cette période de sa vie : « Sans savoir ce que j'étais, je me sentais continuellement pressée de dire ces paroles : « O mon Dieu, je vous consacre ma pureté et je vous fais vœu de perpétuelle chasteté. » Elle avait environ huit ans lorsque la mort lui enleva son père en 1655. Sa mère, alors chargée de cinq enfants, la mit en pension chez les Clarisses.

Admirablement instruite des vérités de la religion, l'enfant fut jugée digne de faire sa première Communion à neuf ans : « Cette communion, écrit-elle, répandit tant d'amertume pour moi sur tous les divertissements, que je n'en pouvais plus goûter aucun, encore que je les cherchais avec empressement. »

Une maladie se déclare en 1657 et, pendant quatre ans, la retient sur un lit de douleur. « Les os, dit-elle, me perçaient la peau de tous côtés. » Il fallut, pour triompher de ce mal, une promesse faite à la Très Sainte Vierge : « Si Marguerite recouvre la santé, elle deviendra une de ses filles. »

Mme Alacoque dut remettre dans sa propre maison son autorité à la famille de son mari ; à savoir sa belle-mère,

son beau-frère et la femme de celui-ci, une tante paternelle, et encore une vieille domestique méchante, qui firent subir à la petite Marguerite toutes sortes de mauvais traitements. Elle serait restée des journées entières sans manger, si quelques pauvres gens du village ne lui avaient donné, par compassion, un peu de lait ou de fruit le soir. Travaillant durement avec les domestiques, n'ayant que la consolation des baisers silencieux de sa mère, Marguerite aura l'héroïsme d'appeler plus tard ces horribles mégères « les bienfaitrices de son âme ».

En 1660, l'évêque de Chalon lui donne la confirmation. Par dévotion envers la Très Sainte Vierge, elle ajouta le nom de Marie à celui de Marguerite. Sur l'intervention d'un religieux, elle put entrer chez les « Sainte-Marie », c'est-à-dire à la Visitation, au couvent de Paray-le-Monial.

Notre-Seigneur la presse d'aller au-devant des humiliations. Surtout, il lui inspire une ardente dévotion pour le Très Saint Sacrement de l'autel. « Elle passait tous les instants libres à la chapelle, dit un témoin, les mains jointes et sans faire aucun mouvement qui ressentît la légèreté. »

Le Cœur Sacré de Jésus ne se manifeste que peu à peu à Marguerite-Marie. De 1672 à 1673, c'est la préparation lente et la vision toute spiri-

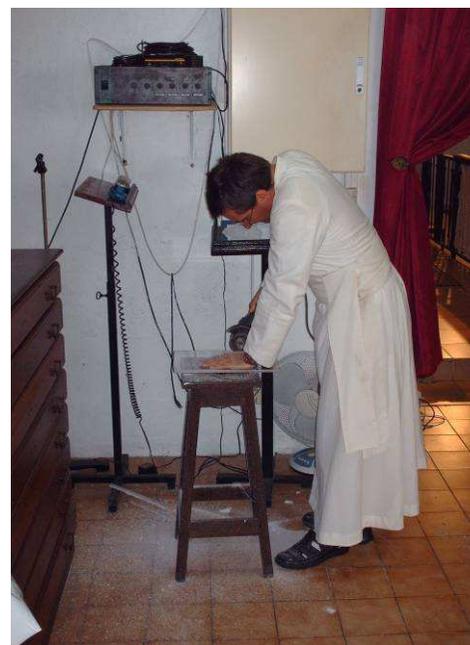
Seigneur sera connu et aimé. Cette aide, chers amis, c'est vous qui êtes en train de lire ce bulletin, qui pouvez, qui devez l'apporter. Hé oui ; pourquoi pas vous ? Même sans tomber dans l'orgueil, vous ne pouvez pas nier que vous avez bien une compétence quelconque. Le Bon Dieu ne vous a pas privé de tous ses dons. Même si vous êtes déjà bien occupé par votre travail ou votre famille ou des activités extérieures, vous savez très bien que quelques heures passées à servir le Bon Dieu, bien loin de faire souffrir vos affaires, ne pourront qu'attirer les bénédictions du Ciel sur elles. Alors n'attendez pas. Ne remettez pas à plus tard, parce que vous savez bien que vous ne le ferez plus. Venez voir le Père ou le Frère et proposez vos services. Toutes les bonnes vo-

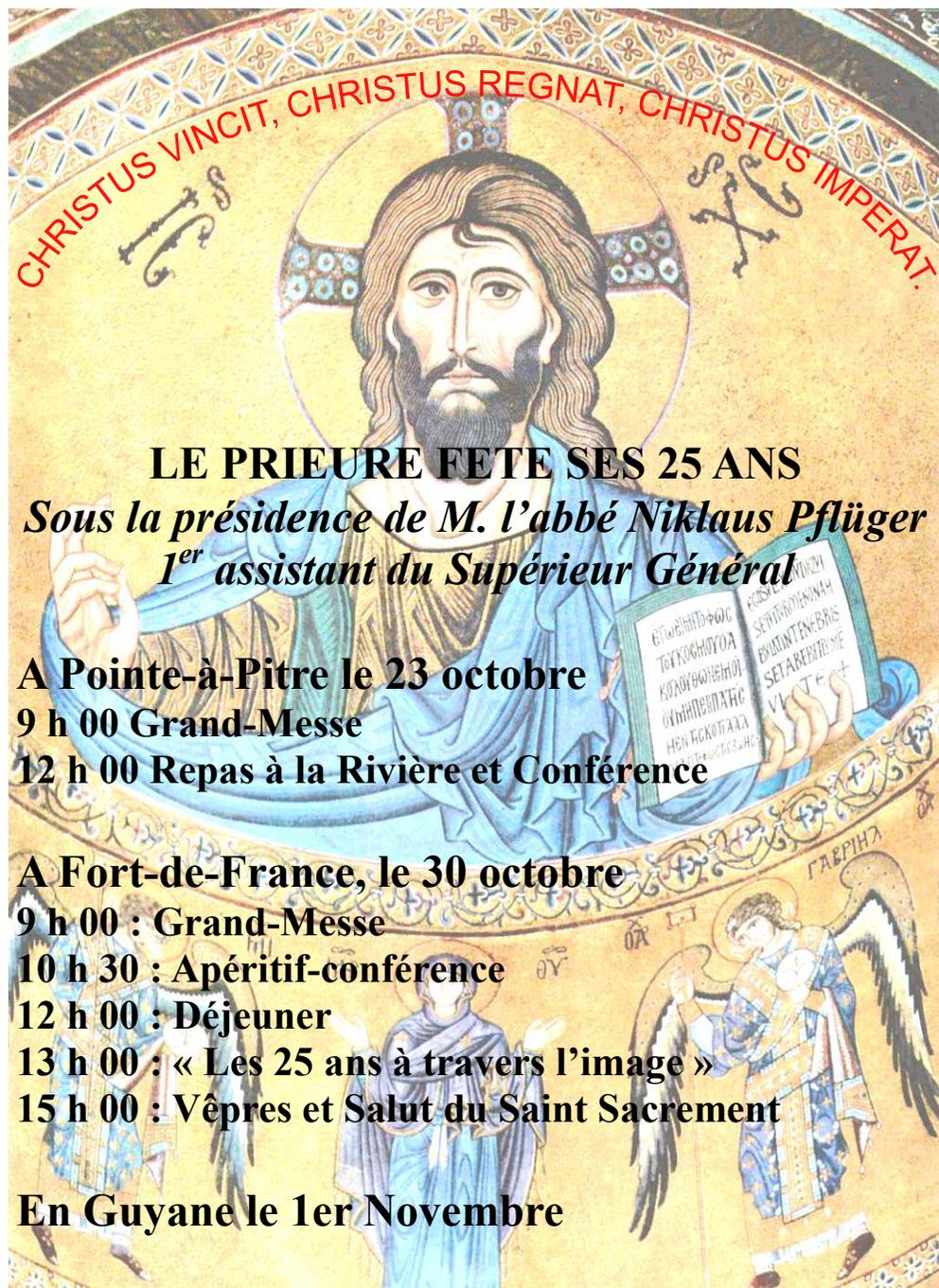
lontés sont les bienvenues. Une paroisse exige des compétences de tout ordre : chant, catéchisme, ménage, couture, jardinage, électricité, plomberie, peinture, toute sorte de bricolage, informatique, secrétariat, comptabilité,... Et cela sur place au prieuré, à la chapelle ou même chez vous. Et ne dites pas qu'aucune tâche ne vous est possible parce que vous ne savez rien faire. Pour plier en deux les tracts, il n'y a pas besoin d'avoir fait cinq années d'études après le bac.

Comprenez-le bien. Chaque heure que le prêtre passe à plier les milliers de tracts de la chapelle, ou à compter les moindres centimes (et il y en a beaucoup !) des quêtes et des veilles, ou à faire la queue à la poste, c'est autant de temps qu'il ne peut employer pour prier, pour confesser, pour visiter les malades, bénir les maisons ou préparer ses sermons et conférences.

Alors n'hésitons pas. N'écoutez pas le démon de la paresse. Nous avons reçu des dons de Dieu (ne serait-ce que la foi catholique). A notre mort (et la mort frappe à tout moment), notre Souverain Juge nous demandera ce que nous aurons fait de ses dons, du temps qu'Il nous a accordé. Si nous nous sommes un peu investis dans la vie de la paroisse, alors nous pourrions présenter au Bon Dieu ces services rendus qui viendront contrebalancer le poids de nos péchés. Mais s'il n'y a rien à mettre dans la balance, alors... vous ne pourrez pas dire que le Père ne vous avait pas prévenus. ♦

Père Chrissent





LE PRIEURE FETE SES 25 ANS

*Sous la présidence de M. l'abbé Niklaus Pflüger
1^{er} assistant du Supérieur Général*

A Pointe-à-Pitre le 23 octobre

9 h 00 Grand-Messe

12 h 00 Repas à la Rivière et Conférence

A Fort-de-France, le 30 octobre

9 h 00 : Grand-Messe

10 h 30 : Apéritif-conférence

12 h 00 : Déjeuner

13 h 00 : « Les 25 ans à travers l'image »

15 h 00 : Vêpres et Salut du Saint Sacrement

En Guyane le 1er Novembre

LA VIE AU PRIEURE

Ce mois de septembre a été marqué par le passage éclair du Père Lambilliotte, heureux de retrouver les Antilles et les paroissiens. Le Père a quitté Grenoble pour l'Est de la France, à Nancy. Prions pour ce nouvel apostolat.

C'est le Père Chalan-Belval qui remplaçait le Père Chrissement pendant son absence en métropole. Il a eu tout le temps de découvrir les Antilles puisqu'il a également assuré le ministère en Guadeloupe. Il a aussi pu visiter sa sœur qui habite en Martinique. Prions aussi pour que son ministère en métropole porte du fruit en abondance.

Le Père Chrissement après ses vacances, a suivi sa retraite annuelle à Ecône avec de nombreux autres confrères avant d'enterrer son cousin, un capitaine de 31 ans qui laisse sa femme et ses trois enfants (encore une occasion de prières), puis de repasser en Guyane pour assurer le ministère.

Pendant ce temps, les travaux sont en cours pour reconstruire le mur qui s'écroulait entre le prieuré et l'école. Les enfants du catéchisme qui ont fait leur rentrée ont pu s'en apercevoir. Avec les pluies et le chantier, l'école se transforme en une grande mare de boue.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !

“**S**ur les hauteurs”, le curé de Vieux-Habitants y est à présent installé : il a finalement réalisé « l’ascension vers la salubrité et la fraîcheur ». Cette seconde qualité étant relative !

A l’étude de Maître Frédéric Alberd Eggimann, nous trouvons quelques détails de procédure moins fleuris. L’habitation du Morne Beausoleil que M. Briend acquiert lui est vendue par Louis Auguste Renoir. C’est un morceau de terrain qu’a apporté en dot son épouse, née Sevray, et dévolue déjà à sa mère en 1818, à la suite d’une contestation d’héritage. C’est là que le curé de Vieux-Habitants construit son presbytère : « une maison en maçonnerie et bois, couverte d’essences et zinc, comportant un rez-de-chaussée, deux pavillons et chambres hautes ».

Depuis lors, tous les successeurs de l’abbé Briend résideront à Beausoleil, jusqu’à la construction d’un presbytère au bourg en 1970.

De l’abandon du bourg à cette époque date la prospérité des quartiers périphériques.

Ce sont actuellement « douze sections » ; ainsi appelle-t-on ces hameaux qui partent en éventail depuis le bourg. Les unes portent des noms de lieu, d’autres ont conservé celui des familles qui s’y établirent : Marigot, Beaugendre, Tarare, Géry, Belair, Schoelcher, Grande-Rivière, les Ecores, Beausoleil, Cousinière, Grand-Croix, Val-de-l’Orge, Rocroy.

Toutes ont leur charme particulier et différent. Les deux vallées de Beaugendre et de Grande-Rivière sont les plus pittoresques. Elles s’enfoncent à l’intérieur sur une dizaine de kilomètres, en suivant les méandres du cours d’eau qui les creuse.

Des hauteurs de Géry et de Cousinière, on découvre de magnifiques panoramas tant sur la mer que sur la montagne et les îles voisines. Quant au Marigot et au Val-de-l’Orge, ils nous offrent de magnifiques plages sur le littoral caraïbe.

Mais il n’y a pas que l’agrément pour la vue, c’est de l’arrière-terrain que Vieux-Habitants tire ses ressources : café, bananes, oranges, vanille, car le bord de mer subit rudement l’épreuve du « carême », période de sécheresse aux Antilles, correspondant au temps liturgique de pénitence, qui prépare à la fête de Pâques.

De nos jours encore, certaines de ces sections sont difficiles d’accès. On comprend alors que dans un rapport conservé aux archives, un prêtre, curé de Vieux-Habitants, le Père Patrice Chauvière, ait pu écrire en 1848 à son supérieur hiérarchique, le Père Drouelle : « Tous les chemins sont dans l’état le plus affreux, bordés de falaises et de précipices, interceptés par des branches d’accacia, campêches et autres parasites garnis de pointes acérées ; on commet la plus grande imprudence, si on mettait souvent pied à terre. La plus grande nécessité peut seule inspirer le courage de s’y engager la nuit ». ♦



Réponse aux lecteurs

Pourquoi sanctifie-t-on le dimanche à la place du samedi ?

Peut-être avez-vous été abordés récemment par des témoins de Jéhovah, qui vous ont laissé le dernier numéro de leur revue « Réveillez-vous ! ». A la page 10, dans la rubrique « d’après la Bible », on trouve cet article : « Faut-il observer un jour saint hebdomadaire ? » Après avoir exposé l’ancienne pratique du sabbat demandé par Dieu à Moïse (Exode ch. 31, v. 8-10), l’article affirme que « la Bible déclare que la Loi donnée à Israël était "une ombre des choses à venir" (Colossiens, ch. 2 v. 17). Le sabbat appartenait donc à un système culturel temporaire, qui en annonçait un autre, supérieur (Hébreux, ch. 10, v. 1). Les Ecritures montrent également qu’aux yeux de Dieu la Loi mosaïque, observance du sabbat hebdomadaire comprise, est devenue caduque à la mort de Jésus (Romains ch. 10, v. 4). Par quoi a-t-elle été remplacée ? »

Essayons de donner une réponse catholique.

Le droit naturel commande à l’homme, créature raisonnable, de consacrer un certain temps pour louer et servir Dieu. A ce précepte naturel, Dieu ajouta une prescription positive fixant le septième jour de chaque semaine : « Tu sanctifieras le jour du Seigneur », pour l’acte du culte divin et déterminant le mode de célébration. Ce commandement divin adressé

au peuple juif était un commandement purement cérémoniel, destiné à disparaître avec l’ancienne alliance, ainsi que le démontre clairement le caractère figuratif attribué par les théologiens au sabbat mosaïque. Selon Saint Augustin, le précepte de l’observation matérielle du sabbat était un précepte purement symbolique de la nouvelle alliance ; il devait donc être temporaire et rester exclusivement judaïque. Désormais il est remplacé par la loi de la sanctification spirituelle consistant principalement dans l’abstention du péché. Dans la nouvelle Alliance, il reste donc la nécessité de consacrer un certain temps aux choses de Dieu.



*Moïse recevant les dix Commandements
sur le Mont Sinäï*

Pourquoi le dimanche à la place du samedi ?

Dès les premiers temps du christianisme, les chrétiens se mirent à sanctifier le premier jour de la semaine. Au temps où Saint Paul écrit la Ière épître aux Corinthiens et au temps de la rédaction du livre des Actes des Apôtres, les réunions liturgiques chrétiennes se tenaient le dimanche (I Corinthiens, ch. 16, v. 2 ; Actes, ch. 20, v. 7), et cet usage était universel dès la fin du Ier siècle (Apocalypse, ch. 1, v. 10).



*Notre Dame pleurant
à la Salette
le 19 septembre 1846*

Le pape Saint Léon résume ainsi les raisons de ce changement de jour : « En ce jour (du dimanche) le monde reçut son commencement. En ce jour, par la résurrection du Christ, la mort fut détruite, et la vie commença. En ce jour les apôtres envoyés par le Seigneur prirent la trompette pour prêcher l'évangile à toutes les nations et reçurent le sacrement de la régénération à apporter au monde entier. En ce jour enfin arriva le Saint-Esprit promis par le Seigneur. »

Alors revenons aux plaintes de Notre Dame à la Salette en 1846 :

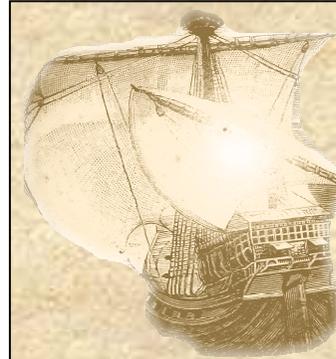
« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller la main de mon Fils. Elle est si lourde et si pesante, que je ne puis plus la retenir. Depuis le temps que je souffre pour vous autres ! Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis

chargée de le prier sans cesse. Et pour vous autres, vous n'en faites pas cas. Vous aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres. **Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder. C'est ce qui appesantit tant le bras de mon Fils.** Ceux qui conduisent les charrettes, ne savent pas parler sans y mettre le Nom de mon Fils au milieu. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils. »

En récitant l'Angelus, faut-il se mettre debout ou à genoux ?

La prière de l'Angelus, que l'on récite le matin, à midi et le soir, est d'abord un moyen de se souvenir et de rendre grâce pour le grand bienfait de l'Incarnation du Fils de Dieu fait homme dans le sein de la bienheureuse Marie toujours Vierge. Il convient donc de se mettre à genoux comme les bergers et les rois mages dans la grotte de Bethléem.

Exception : le dimanche, c'est-à-dire du samedi soir inclus au dimanche soir, en l'honneur de la Résurrection de Jésus-Christ, les fidèles manifestent leur relèvement opéré par l'Incarnation rédemptrice en restant debout pendant l'Angelus.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Deux dames laïques furent nommées pour en assurer la direction, (L'une d'elles était en très bons termes avec une parente du Gouverneur Donzelot) et des maîtresses de classe devaient en assurer l'enseignement. Mais elles n'avaient que quatre élèves !

C'est à ce moment que les Dames de Saint Joseph de Cluny débarquèrent à Saint-Pierre.

Grâce à l'influence de leur fondatrice, la Mère Javouhey, elles avaient toutes les faveurs du Gouvernement, et le Couvent des Ursulines, superbe bâtisse en pleine ville, était très convoité. Il leur fut attribué par le Ministère de la Marine.

Leur supérieure, Mère Louise, fut très étonnée de ne trouver personne au port, pour les recevoir. Lorsqu'elles se présentèrent à la porte du Couvent où elles devaient enseigner, elles se heurtèrent à la Directrice, bien en place.

Mère Louise s'empressa d'en référer au Gouverneur Donzelot qui se trouva bien embarrassé par cette situation. Il y eut quelques tensions entre les deux Dames, mais Mère Louise, très « femme du monde », sut arranger les choses.

Les religieuses cohabitèrent pendant quelque temps avec l'école en place et tout s'arrangea par la suite. Les Sœurs de Saint Joseph y enseignèrent pendant 60 ans avant d'en être expulsées par les « Lois Scélérates » qui firent de l'établissement le « Lycée de Saint Pierre ».

Les parents des élèves louèrent alors une grande maison au quartier de « La Consolation » (au-dessus du Fort) pour loger les Religieuses et leurs pensionnaires. Les Sœurs purent acquérir plus tard un terrain sur lequel elles construisirent leur maison, qui fut le « Couvent St Joseph de Cluny » à Saint Pierre.

Lorsque l'Abbé Castelli, qui avait été nommé Préfet Apostolique malgré l'opposition du clergé et des autorités civiles, fut rappelé en France après avoir exercé un pouvoir incohérent il ne fut plus question de nommer un nouveau Préfet Apostolique, ni même un vice Préfet. On désigna simplement un « Supérieur Ecclésiastique » en la personne de l'Abbé Fauveau. Originaire du diocèse de Nevers, il avait probablement été recruté par l'Abbé Castelli et avait gagné la Martinique en 1838. Il y avait 12 ans qu'il y était, comme Curé du St Esprit.

Il ne devait guère remplir sa Mission, car on était à la veille de nommer - enfin - un Evêque dans notre île. ♦

par Emel

NB : Comme on ne peut pas savoir avec certitude si notre contrition est parfaite, il faut attendre la confession pour pouvoir communier.

Mais la grâce sanctifiante ne diminue jamais : *"Les dons de Dieu sont sans repentance"* (Rom. 11, 29). On peut avoir le malheur de perdre la grâce, mais tant qu'on l'a, elle ne peut que l'augmenter. Le péché véniel prédispose au péché mortel, mais ne touche pas la grâce.

La grâce est le principe du mérite. Sans grâce, aucun mérite : *"Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, on le coupe et on le jette au feu"* (Mt. 7, 19). Le mérite est d'abord proportionné au degré de grâce.

N.B. : La grâce, même efficace, laisse l'homme libre. D'ailleurs, on est toujours libre de faire le bien, et esclave à faire le mal. La grâce ne fait faire que le bien.

Les commandements de Dieu peuvent tous et toujours être observés, même dans les plus fortes tentations, avec la grâce que Dieu ne refuse jamais à celui qui l'invoque de tout son cœur. 165

V LE MERITE

1. Définition

Le mérite est le droit à une récompense, acquis par une œuvre libre et moralement bonne.

2. Conditions

Pour mériter en justice, il faut :

- ✘ être sur terre,
- ✘ en état de grâce,
- ✘ l'œuvre doit être libre, moralement bonne et surnaturelle.

Pour mériter en convenance :

- ✘ ce sont les mêmes conditions sauf l'état de grâce.

LA GRACE

La religion catholique n'est pas seulement un dogme que l'on croit, une morale que l'on pratique ; elle est aussi une vie d'union à Dieu qui permet de « transformer » la vérité reçue en fidélité à Dieu. Le principe de cette vie divine nouvelle est la grâce.

I NECESSITE DE LA GRACE

" Sans moi, vous ne pouvez rien faire " (Jean 16, 5) a dit Notre Seigneur : rien dans l'ordre surnaturel, car la religion catholique est entièrement fondée sur cette distinction entre ce qui est :

- ✘ naturel : le corps, l'âme, l'intelligence, la volonté, les passions et toute l'activité qui s'ensuit pour une **fin naturelle** ;
- ✘ surnaturel : la grâce, les vertus, les dons du Saint-Esprit pour la **fin surnaturelle** qui est la Vision de Dieu : " Vous verrez et votre cœur se réjouira " (Is. 66, 14).

Ces deux « ordres » se complètent, se supposent l'un l'autre : " la grâce ne supprime pas la nature, mais la surélève " (Saint Thomas d'Aquin) mais sont radicalement distincts.

La grâce est rendue nécessaire par le péché originel qui nous en a privée alors que nous devons l'avoir à la naissance. De plus, notre nature blessée est même incapable d'atteindre sa fin propre, de sorte que sans la grâce, un homme ne peut même pas pratiquer les dix commandements de l'ordre naturel.

"Sans la grâce, l'homme déchu et non encore justifié, ne peut rien faire dans l'ordre du salut" (Trente, sess. VI, can. 3)

II DEFINITION DE LA GRACE

Le mot grec veut dire "faveur", "don gratuit".

La grâce est le secours surnaturel de Dieu qui nous fait vivre de sa vie. Elle est une participation à la nature (et à la vie) divine.

L'amour de Dieu (= la charité) n'est pas comme notre amour naturel qui subit : nous aimons les choses parce qu'elles sont déjà bonnes. Au contraire, la charité rend bon ce qui ne l'est pas. **Dieu n'aime pas ses créatures parce qu'elles sont bonnes mais les créatures deviennent bonnes parce que Dieu les aime !**

III DIVISION DE LA GRACE

On distingue la grâce :

- ✧ Sanctifiante (= habituelle)
- ✧ Actuelle : - Suffisante
 - Efficace

La grâce, au sens strict, est la grâce sanctifiante ou habituelle.

La grâce sanctifiante est ce don surnaturel inhérent à notre âme, et par conséquent *habituel*, qui nous rend *saints*, c'est-à-dire justes, amis et fils adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ et héritiers du Paradis. ²⁷⁰

C'est la faveur divine qui demeure en nous tant que nous ne la rejetons pas par le péché mortel. On l'appelle "sanctifiante" parce qu'elle nous rend saints et agréables à Dieu, "habituelle", parce qu'elle demeure en nous (d'où l'état de grâce).

La grâce actuelle est un secours passager, qui nous pousse à faire le bien et à éviter le mal.

C'est une motion divine (= une "poussée") qui nous est donnée dans un acte (d'où son nom) pour le rendre surnaturel. On peut recevoir des grâces actuelles sans être en état de grâce; grâce de conversion par exemple.

La grâce suffisante est celle que Dieu ne refuse à personne pour faire son salut.

Mais elle n'est pas efficace, ne produit pas son effet à cause du pécheur qui la refuse. De soi, elle suffirait.

La grâce efficace est celle qui produit son effet.

Elle est efficace (d'où son nom) à cause de Dieu, duquel seul vient tout salut.

IV LE DON DE LA GRACE

" A chacun de nous est donnée la grâce selon la mesure du Christ " (Eph. 4, 7).

La grâce première est reçue alors qu'on était en état de péché (originel ou mortel). C'est elle qui nous justifie (= "rend juste"); elle est donnée ordinairement par les sacrements de baptême et de pénitence ("sacrements des morts").

La grâce seconde est l'augmentation du secours de Dieu; elle est donnée par tous les autres sacrements (ordinairement).

Mais Dieu, infiniment libre de ses dons, peut donner sa grâce à qui Il veut, quand Il veut, dans la mesure où Il veut. Il a promis de l'accorder à la prière, de sorte que:

Les deux canaux ordinaires de la grâce sont la prière et les sacrements.

On perd la grâce par le péché mortel. Car l'effet de la grâce est, en étant agréable à Dieu, de l'aimer par-dessus tout. Or, dans le péché mortel, on préfère autre chose à Dieu, ce qui est Lui faire une grave injure. On perd donc ce don précieux : « *Le salaire du péché, c'est la mort* » (Rom. 6, 23).

On recouvre la grâce de Dieu, perdue par le péché mortel, par une bonne confession sacramentelle ou par la contrition parfaite qui délivre des péchés, bien qu'il reste l'obligation de les confesser. ¹⁴⁶